

DONNER AUX MIGRANTS ET AUX SOCIÉTÉS DES MOYENS EN FAVEUR DE LA PLEINE INTÉGRATION ET DE LA COHÉSION SOCIALE



Actions connexes

- a. Promouvoir le respect mutuel des cultures, des traditions et des coutumes entre les communautés d'accueil et les migrants grâce à l'échange et à la mise en œuvre de pratiques optimales en matière de politiques, programmes et activités d'intégration, y compris en ce qui concerne les moyens de promouvoir l'acceptation de la diversité et de faciliter la cohésion sociale et l'inclusion
- b. Élaborer des programmes complets pour répondre aux besoins des migrants avant leur départ et après leur arrivée, lesquels peuvent inclure des informations sur leurs droits et obligations, une formation linguistique de base ainsi que des orientations sur les normes sociales et les coutumes dans le pays de destination
- c. Définir des objectifs politiques nationaux à court, moyen et long terme en vue de l'intégration des migrants dans la société, notamment en ce qui concerne le marché du travail, le regroupement familial, l'éducation, la non-discrimination et la santé, y compris en encourageant l'établissement de partenariats avec les parties prenantes concernées

- d. Faire en sorte que les marchés du travail soient plus inclusifs et promouvoir la pleine participation des travailleurs migrants à l'économie formelle en facilitant l'accès de ces derniers à un travail décent et à des emplois pour lesquels ils sont le plus qualifiés, compte tenu de l'offre et de la demande aux niveaux local et national
- e. Autonomiser les migrantes en supprimant les restrictions discriminatoires fondées sur le sexe qui les empêchent de trouver un emploi dans le secteur formel, en garantissant leur liberté d'association et en facilitant leur accès aux services de base pertinents, afin de leur donner les moyens d'assumer des responsabilités et de leur permettre de participer pleinement et librement à la vie de la société et à l'économie, sur un pied d'égalité avec les hommes
- f. Créer des centres ou des programmes communautaires au niveau local pour faciliter la participation des migrants dans la société d'accueil en les associant, aux côtés des membres de la collectivité, des organisations de la diaspora, des associations de migrants et des autorités locales, au dialogue interculturel, aux échanges d'expériences, aux programmes de mentorat et aux séances de réseautage qui renforcent l'intégration et favorisent le respect mutuel
- g. Tirer parti des compétences, de la culture et des connaissances linguistiques des migrants et des communautés d'accueil en organisant et en promouvant des échanges entre pairs à visée pédagogique, ainsi que l'organisation de cours et d'ateliers d'intégration professionnelle et civique tenant compte de la problématique femmes-hommes

- h. Appuyer les activités multiculturelles organisées autour du sport, de la musique, des arts, des festivals gastronomiques, du bénévolat et d'autres manifestations qui faciliteront la compréhension et l'appréciation mutuelles des cultures des migrants et des communautés de destination
- i. Faire en sorte que l'école soit un lieu accueillant et sûr et aider les enfants migrants à réaliser leurs aspirations en améliorant les relations au sein de la communauté scolaire, en intégrant dans les programmes scolaires des informations factuelles sur les migrations et en allouant aux établissements qui sont fréquentés par une forte proportion d'enfants migrants des ressources destinées à financer des activités d'intégration afin de promouvoir l'inclusion et le respect de la diversité, et de prévenir toute forme de discrimination, notamment le racisme, la xénophobie et l'intolérance

Autorités locales

Les autorités locales contribuent de manière déterminante au processus d'inclusion lors de la première phase de l'arrivée des migrants. Par exemple :

- Le service chargé de la migration de la ville de São Paulo propose des cours de langue aux migrants afin de les aider à s'y retrouver parmi les services municipaux et à gérer leur processus d'inclusion sociale (Ville de São Paulo, s.d.), tandis que la ville de Gwangju (République populaire démocratique de Corée) s'est employée à favoriser l'autonomisation des migrants et leur participation au sein de la société d'accueil, selon une approche fondée sur les droits de l'homme. Elle s'est attaquée aux obstacles structurels au sein de l'administration et a mis en place des mécanismes concrets pour dénoncer les violations des droits de l'homme dans ce contexte, grâce à ses différents médiateurs locaux et à un comité local des droits de l'homme. La ville dispose également d'un centre international qui offre des cours de langue et des possibilités de nouer des relations sociales (Kim, 2019).
- Au Royaume-Uni, les autorités locales facilitent l'accès immédiat des enfants non accompagnés à un programme éducatif de 15 heures par semaine (comprenant des cours d'anglais, de mathématiques, de sciences, de musique, d'art, d'éducation physique et d'éducation personnelle, sociale, sanitaire et économique). Il a été démontré que ce programme favorise l'interaction et l'établissement de relations avec des étudiants de la communauté d'accueil (UNICEF Royaume-Uni, 2018).

• Il existe de nombreux autres exemples de gouvernements nationaux et locaux du monde entier qui promeuvent l'inclusion des enfants migrants et déplacés au sein de leur communauté (UNICEF, 2018; 2019).

Stratégie colombienne de création de revenus pour les migrants

Le Gouvernement de la Colombie, avec le soutien du PNUD, a conçu et mis en œuvre une stratégie de création de revenus à l'intention des migrants originaires du Venezuela et des communautés d'accueil. Cette stratégie vise notamment à faciliter l'accès des migrants aux marchés du travail tout en encourageant les investissements dans les programmes de formation et d'éducation afin d'accroître les possibilités d'emploi des migrants et de réduire l'inadéquation des compétences. Elle vise également à promouvoir l'entrepreneuriat parmi les migrants et au sein des communautés d'accueil, à renforcer l'inclusion financière de la population vénézuélienne et à surmonter les obstacles particuliers que rencontrent les femmes migrantes et les communautés autochtones et d'ascendance africaine.



Objectifs de développement durable pertinents



ODD 4: Éducation de qualité

■4.7: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable



ODD 5: Égalité entre les sexes

■5.5: Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité



ODD 10: Inégalités réduites

■10.2: D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

■10.7: Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérée



ODD 11: Villes et communautés durables

■11.b: D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux



ODD 16: Paix, justice et institutions efficaces

- ■16.7: Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- ■16.b: Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable



ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

■17:18: D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays